



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Faibles retombées économiques des JOP2024 en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 5718

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les très faibles retombées économiques des jeux Olympiques de 2024 pour les habitants de la Seine-Saint-Denis. En effet, malgré des annonces tonitruantes sur « l'opportunité » des jeux Olympiques pour la Seine-Saint-Denis, force est de constater que le compte n'y est pas. Les effets sur l'emploi local apparaissent très minimes. Loin des 150 000 emplois créés annoncés il s'agit plutôt d'emplois mobilisés qui existaient déjà. Les créations réelles d'emplois, quant à elles, ne sont que limitées à la durée des jeux. Ces emplois se situent dans des filières déjà en tension, où il est difficile de trouver des candidats. Ils attirent peu, du fait de bas salaires, de contrats précaires et d'une pénibilité des tâches. Ajouter une étiquette « jeux Olympiques » à des emplois précaires ne changent rien aux conditions de rémunération et de travail de ceux-ci. Pour les emplois plus dignes, les employeurs exigent des prérequis que beaucoup de demandeurs d'emplois en Seine-Saint-Denis n'ont pas. Les Aulnaysiens, les Bondynois et les Pavillonnaires sont en droit d'attendre de réelles retombées positives au regard des désagréments qu'ils ne cessent de subir : travaux omniprésents, passage en force de l'État sur plusieurs chantiers, transports à genoux, etc. Mme la députée demande comment le Gouvernement compte revoir sa copie pour permettre de réelles créations d'emplois dignes pour les habitants de la Seine-Saint-Denis. Elle demande un renforcement des clauses sociales pour les travaux des jeux Olympiques. Enfin, elle demande une meilleure prise en compte des habitants de Seine-Saint-Denis dans leurs demandes d'emplois auprès des jeux Olympiques et des conditions de travail et de rémunération dignes pour ces emplois. Elle souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

Les retombées économiques des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour la Seine-Saint-Denis sont considérables. Une répartition territoriale des dépenses de la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) montre que ce département est de très loin le mieux doté en investissements publics, puisqu'il concentre près de 86 % des dépenses qui peuvent être ventilées géographiquement, soit plus de 1,2 Md€. L'effet de levier des dépenses de la SOLIDEO pour ce territoire sera donc exceptionnel, grâce aux contributions des autres collectivités publiques, au premier rang desquelles l'État. Ces considérations expliquent le soutien fort des élus issus des cinq collectivités ou EPT (Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Paris Terres d'envol, villes de Dugny et du Bourget) en faveur des Jeux, comme l'illustrent leurs votes unanimes des délibérations présentées au conseil d'administration de la SOLIDEO. Par ailleurs, un an avant la livraison de l'ensemble des chantiers, la SOLIDEO a déjà atteint 101 % de son objectif de confier 25 % du chiffre d'affaires des marchés de travaux à des PME, TPE et entreprises de l'ESS sur les chantiers dont elle assure la maîtrise d'ouvrage ou qu'elle supervise. Parmi elles, 163 entreprises ont leur siège en Seine-Saint-Denis, ce qui en fait le deuxième département le plus fortement impliqué (après Paris), au vu du nombre de structures concernées relevant des trois catégories précitées. S'agissant de l'emploi, 1,635 millions d'heures de travail (chiffres arrêtés au 1er mars 2023) concernent des salariés éloignés de l'emploi (1), soit à ce stade plus des deux tiers de l'objectif final initialement fixé, qui sera donc dépassé. Avec 1,095 millions d'heures effectués par des résidents de la Seine-

Saint-Denis, ce département concentre les deux tiers du total des heures d'insertion, qui ont déjà bénéficié, à cette même date, à 635 salariés. Les emplois dans le secteur de la construction sont bien sûr ceux qui sont mobilisés pendant la plus longue période à l'occasion de la préparation ou du déroulement des Jeux. Le comité d'organisation n'a jamais occulté que la majeure partie des 150 000 emplois évoqués seraient essentiellement concentrés sur quelques semaines autour des jeux Olympiques et Paralympiques, en particulier s'agissant des secteurs de l'organisation (sécurité privée notamment) et du tourisme, dans lesquels il est probable que les habitants de la Seine-Saint-Denis, et tout spécialement les jeunes de ce département, représentent une fraction importante des embauches à venir. Enfin, les Jeux laisseront en héritage à la Seine-Saint-Denis près de 4 000 logements répondant aux normes environnementales les plus exigeantes et répartis dans deux éco-quartiers (secteurs du Village olympique et paralympique et du cluster des médias), ainsi que de nombreuses infrastructures et aménagements urbains modernes, de même qu'un grand nombre d'équipements sportifs neufs ou réhabilités (sites de compétition ou d'entraînement reconfigurés pour l'usage du grand public). Au total, sur les 64 équipements olympiques construits ou rénovés sous la maîtrise d'ouvrage ou la supervision de la SOLIDEO, 47 sont localisés en Seine-Saint-Denis (soit près des trois quarts). Ils seront tous accessibles, en particulier le PRISME (Pôle de Référence Inclusif et Sportif METropolitain) à Bobigny, un équipement répondant au principe d'accessibilité universelle ayant vocation à accueillir, sans distinction, personnes valides et en situation de handicap, et qui incarnera le principal héritage matériel des jeux Paralympiques. Cet effort massif d'investissements au sein du territoire séquanico-dyonisien apportera ainsi dans un laps de temps réduit des progrès décisifs en faveur de la qualité de vie et de la pratique sportive de ses habitants. (1) Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, jeunes de moins de 26 ans sans qualification, résidents en QPV, alternants, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, réfugiés, travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5718

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 avril 2023

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1670

Réponse publiée au JO le : [9 mai 2023](#), page 4267